Annexe 1 - Opération Flines-Lès-Mortagne

Commune	Adresse	Opération	EPCI	Nombre total de logements pour l'opération	PLAI	PLUS	PLS	Nombre de logements subventionnés	Montant de la subvention demandée	Date prévisionnelle de l'OS ou acte notarié pour les VEFA	Date prévisionnelle de livraison
Flines Lès Mortagne	Rue Marceau Tison	1.3	CA de la Porte du Hainaut	32	8	17	7	**29**	**688 500 €**	01/10/2026	15/03/2028

Ventilation de l'aide sollicitée			
Financement	Nbr logements	Montant aide pour 1 logement	Montant sollicité
PLAI	5	37 500 €	187 500 €
PLUS	17	27 000 €	459 000 €
PLS	7	6 000 €	42 000 €
TOTAL	**29**		**688 500 €**

RAPPORT N° DTT/2026/271

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Partenord Habitat - Attribution d'une subvention au titre de la convention 2023-2028

Le 11 janvier 2023, le Département a signé avec son Office Public de l'Habitat, Partenord Habitat, une convention de partenariat financier pour la période 2023-2028 (délibération DTT/2022/457 du 12 décembre 2022). Une enveloppe totale de 27 000 000 € est prévue pour les 6 ans de mise en œuvre de la convention, répartie à raison de 4 500 000 € par an fongibles totalement sur toute la durée de convention.

Pour mémoire, 5 types d'opérations de logement social sont éligibles à une aide départementale :
- la production neuve (aide 1.1) ;
- l'acquis-amélioré (aide 1.2) : acquisition d'un patrimoine par le bailleur et réalisation de travaux d'amélioration avant conventionnement en logement social ;
- les opérations ambitieuses de production de logements par des requalifications de friches (aide 1.3) ;
- les opérations ambitieuses de production de logements par des restructurations lourdes hors ANRU (aide 1.4) ;
- le PLAI-adapté (aide 1.5) : logement avec bas niveau de quittance et accompagnement social spécifique.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, le présent rapport prévoit l'attribution d'une aide à l'investissement pour une nouvelle opération localisée sur la commune de Flines-Lès-Mortagne pour la construction d'un total de 32 logements dont 29 susceptibles d'être financés au titre de cette convention en production de logement par requalification d'une friche (axe 1.3) selon le détail repris en annexe 1. Le site concerné, propriété de la CA de la Porte du Hainaut, s'étend sur une superficie totale de 13 693 m². Le projet d'aménagement du site comprend la réalisation de 16 maisons individuelles sans jardins privatifs, 2 maisons médicalisées avec 8 logements pour personnes âgées chacune, des espaces verts collectifs, des voies piétonnes, des voiries, des mares permanentes et des parkings.

Le montant total de la subvention mobilisée est de 688 500 €.

Avec ce nouvel engagement, le montant total des engagements sur la convention 2023-2028 s'élève à 14 578 700 €, soit 53,99 % de l'enveloppe globale. Le nouveau solde global disponible est de 12 421 300 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le financement de l'opération proposée par Partenord Habitat au titre de la convention 2023-2028 selon le détail repris en annexe 1, pour un montant total de 688 500 € ;

- d’imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental de l’exercice 2026.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP005	23006E19	27 000 000 €	13 890 200 €	688 500 €

Nicolas SIEGLER
Vice-Président